

Orientations

Orientation 3.7.1 Prévenir les risques de dégradation des paysages

Contexte

[...]

Enjeux

Cette orientation s'inscrit à l'articulation des enjeux Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines et Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire, qui relèvent de missions fondamentales du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Travailler la qualité paysagère estivale des domaines skiables afin d'améliorer l'attractivité estivale des stations

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.7.1.c - Soutenir l'autonomie énergétique des bâtiments et installations en site isolé pour limiter l'équipement en lignes électriques en milieu naturel	Sensibilisation et information des maîtres d'ouvrages	Prise en compte dans les projets communaux	ASDER
[...]	[...]	[...]	[...]
3.7.1.d - Articuler et compléter les chartes paysagères des pays de Tarentaise	Articulation des chartes et compléments Édition de supports	Mise en oeuvre des recommandations, notamment	APTV, SPM, CAUE

Orientations

<p>- Vanoise et de Maurienne à l'échelle du territoire du parc national.</p> <p>Appliquer les préconisations des chartes paysagères, notamment pour :</p> <p>- rendre l'architecture des hameaux, villages et bourgs plus harmonieuse,</p> <p>- fixer des perspectives pour l'architecture des zones artisanales et commerciales</p>	<p>(recommandations, guides et bonnes pratiques), diffusion</p> <p>Participation à l'élaboration des chartes</p>	<p>par le biais des documents d'urbanisme</p>	
<p>3.7.1.e - Entretenir le paysage des domaines skiables par, notamment, le démontage des installations obsolètes, la re-végétalisation des pistes de ski, le nettoyage des sites et l'enlèvement de la signalétique des pistes après la saison de ski, traitement paysager des pistes d'exploitation et équipements</p>	<p>Sensibilisation</p>	<p>Régies communales des domaines skiables</p>	<p>Gestionnaires des domaines skiables, intercommunalités compétentes</p> <p>et engagées dans un « Pacte Déchets », associations locales</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Référence ID de l'article : #5117

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 12:10